

2. Ce qui suit est supprimé :

B.4.1 Soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition complète à l'autorité contractante par courriel au plus tard à la date et l'heure limites (la « date limite »), à savoir **le 7 juin 2022 à 14 h (HP)**.

Toute proposition reçue après la date limite pourrait être rejetée d'emblée par la CCT. Les soumissionnaires assument l'entière responsabilité de la soumission de leur proposition dans les délais prescrits.

Les propositions doivent être soumises en format PDF, selon la procédure définie à l'article B.4.4 ci-après. Toutes les propositions reçues dans le cadre de cette DDQ deviendront la propriété de la CCT. La date et l'heure officielles de réception des propositions seront celles indiquées dans le système de messagerie électronique de la CCT.

et a été remplacé par :

B.4.1 Soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition complète à l'autorité contractante par courriel au plus tard à la date et l'heure limites (la « date limite »), à savoir **le 21 juin 2022 à 14 h (HP)**.

Toute proposition reçue après la date limite pourrait être rejetée d'emblée par la CCT. Les soumissionnaires assument l'entière responsabilité de la soumission de leur proposition dans les délais prescrits.

Les propositions doivent être soumises en format PDF, selon la procédure définie à l'article B.4.4 ci-après. Toutes les propositions reçues dans le cadre de cette DDQ deviendront la propriété de la CCT. La date et l'heure officielles de réception des propositions seront celles indiquées dans le système de messagerie électronique de la CCT.

3. Ce qui suit est supprimé :

Échéancier du processus de DDQ

Voici l'échéancier du processus de sélection des soumissionnaires :

Date limite de réception des questions	19 mai 2022 à 14 h (HP)
Déclaration d'intention (*) :	3 juin 2022 à 14 h (HP)
Date et heure limites :	7 juin 2022 à 14 h (HP)
Présentations des soumissionnaires présélectionnés (au besoin)	Semaine du 4 juillet 2022
Avis – Date à laquelle la CCT s'efforcera de communiquer son choix à tous les soumissionnaires	Août 2022

Période de négociations	5 jours suivant l'avis de la CCT
-------------------------	----------------------------------

Remarque : La CCT se réserve le droit de modifier l'échéancier, à son entière discrétion.

et a été remplacé par :

Échéancier du processus de DDQ

Voici l'échéancier du processus de sélection des soumissionnaires :

Date limite de réception des questions	19 mai 2022 à 14 h (HP)
Déclaration d'intention (*) :	3 juin 2022 à 14 h (HP)
Date et heure limites :	21 juin 2022 à 14 h (HP)
Présentations des soumissionnaires présélectionnés (au besoin)	Semaine du 25 juillet 2022
Avis – Date à laquelle la CCT s'efforcera de communiquer son choix à tous les soumissionnaires	Septembre 2022
Période de négociations	30 jours suivant l'avis de la CCT

Remarque : La CCT se réserve le droit de modifier l'échéancier, à son entière discrétion.